



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi

Question écrite n° 50775

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur les gisements d'emplois existant dans les associations sportives. En effet, les besoins d'encadrement des pratiques sportives sont potentiellement très importants : demande d'éducation sportive pour les enfants, de perfectionnement ou de découverte pour les adolescents, de pratique dans un but d'entretien physique ou de détente pour les adultes, voir de la recherche de performances pour certains. Les besoins sont immenses. Actuellement, de nombreuses associations sont très performantes grâce au dévouement total de leurs responsables qui dans leur œuvre de bénévolat donnent sans compter de leur temps et de leur disponibilité. Mais l'offre d'encadrement est souvent quantitativement insuffisante, aussi le recours à des éducateurs professionnels apportant leurs compétences peut utilement compléter l'action des bénévoles sans compter le bénéfice pour notre pays de la création de nombreux emplois. Mais les associations sportives ont souvent de faibles moyens administratifs, les collectivités locales doivent les aider sans toutefois se substituer à elles. Pour se faire, la création du Passe-sport emploi, à l'image du chèque emploi-service dans le domaine des emplois de maison, est une réelle avancée. Ce document à la disposition des employeurs permet de simplifier au maximum les formalités administratives d'embauche. Il repose sur l'action combinée de l'Urssaf - qui coordonne les paiements des cotisations aux différentes caisses - et l'action du réseau jeunesse et sports, qui effectue les tâches jusqu'ici accomplies par l'employeur. Actuellement deux expérimentations ont lieu en Gironde et dans la Manche, il lui demande s'il est prévu que ce système soit généralisé, quand, et, sinon s'il est possible de l'expérimenter dans le département de la Seine-Maritime ?

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50775

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2005